L'ADMINISTRATION ANGLAISE

EN GASCOGNE

SOUS HENRY III ET ÉDOUARD Ier

DE 1252 A 1307

PAR

JEAN-PAUL TRABUT-CUSSAC

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE LA GASCOGNE ANGLAISE DE 1252 A 1307

CHAPITRE PREMIER AVRIL 1252-JUIN 1254.

Au printemps 1252, la domination anglaise en Gascogne menace de s'écrouler. Henry III donne la province à son fils et se prépare à passer la mer (27 avril). Le conseil fait échouer ce projet. Alfonse X de Castille émet des prétentions sur le pays; formation d'un parti castillan en Gascogne (février 1253). Henry III monte une nouvelle expédition et débarque à Bordeaux en août 1253. Tentatives de conciliation ; il assure ses communications en occupant la vallée de la Garonne. La Réole est bloquée (septembre). Benauge, assiégé, tombe en novembre. Mauvaise situation matérielle de l'armée à l'entrée de l'hiver. En Angleterre, la reine décide les grands à aider le roi (janvier 1254). Préparation d'une expédition de secours. Premières défections dans le parti castillan. Diplomatie : Navarre et Aragon sont neutres ; négociations sans heurts avec la France. Castille : ouvertures de paix dès mars-avril 1253 ; réponse favorable d'Alfonse X; envoi d'une ambassade anglaise (mai). Attentisme du castillan pendant l'hiver. Les négociations reprennent en février 1254. Paix du 31 mars. Mort d'Élie Rudel de Bergerac.

CHAPITRE II

JUIN 1254-27 OCTOBRE 1255.

La reine et Édouard arrivent vers le 10 juin avec l'expédition de secours.

Le mariage d'Édouard avec Aliénor de Castille est décidé (18 juillet). Proclamation de la paix en Gascogne (4-5 août). Accord avec La Réole; arbitrage du roi à Bordeaux; ordonnance pour Bayonne (27 septembre). Édouard se rend à Burgos, reçoit la chevalerie et épouse Aliénor (octobre). Retour par Bayonne: la soi-disant ordonnance qu'il y rend n'est que le compte-rendu de l'engagement pris par les bourgeois d'observer l'ordonnance de Henry III. Modeste rôle du prince depuis son arrivée: emprunts et confirmations d'officiers. Départ de Henry III pour l'Angleterre (novembre). Resté seul, Édouard s'emploie à ramener la paix, poursuit l'exécution du traité anglo-castillan. Mesures financières: accensements et emprunts; levée d'un fouage exceptionnel. Nouveaux troubles (printemps 1255). Édouard réarme; le roi envoie des renforts. Rétablissement de la situation. Trêve de trois ans avec la France. Étienne Longuépée, sénéchal d'ordre du roi. L'administration réorganisée, Édouard quitte la Gascogne (27 octobre).

CHAPITRE III 1255-1262.

Rares documents pour cette période. Étienne Longuépée continue l'œuvre d'Édouard et règle les affaires de Blanquefort, Soule, Dax. Il est brusquement déplacé. Conflit entre Édouard et son père. Édouard donne la sénéchaussée de Gascogne à Geoffroi de Luzignan et l'île d'Oléron à Guy de Luzignan. Le roi oblige son fils à se rétracter. Mauvaise impression produite en Gascogne. Drogon de Barentin est nommé sénéchal par Henry III et confirmé pour un an seulement par Édouard (novembre 1259). Traité secret entre Édouard et Gaillard de Solers. Traité de Paris; cession des trois évêchés de Périgueux, Limoges et Cahors. Préparation d'une mission anglaise pour parfaire l'exécution du traité anglo-castillan. Édouard part brusquement pour le continent (20 octobre-8 novembre 1260); son activité est mal connue jusqu'à octobre 1261. Nouveaux statuts de Bordeaux; levée d'un impôt exceptionnel; réorganisation administrative. Édouard revient à Londies en janvier-avril 1262.

CHAPITRE IV

MAI 1262-16 NOVEMBRE 1272.

Guerre civile en Angleterre. Aliénor de Provence vend à Louis IX les trois évêchés et passe en Gascogne, afin d'y lever troupes et subsides. Les navires ennemis sont bloqués dans les ports gascons. Après Evesham, Édouard reçoit de son père les trois évêchés rachetés. Reprise des affaires pendantes; Bergerac et Gensac: Henry perd le procès de Gensac, puis celui de Bergerac (mars 1264). Édouard reçoit l'hommage de Marguerite de Turenne (19 avril 1269). Édouard part pour la Terre-Sainte en août 1270. Roger de Leyburn, son lieutenant en Gascogne (novembre 1269), fait preuve d'une activité débordante. Il meurt vers mai 1271. Hugues de

Trubleville le remplace. Situation inquiétante. Thomas de Clare, lieutenant, et Luc de Tany, sénéchal (juin 1272). Mort de Henry III. Que penser des relations d'Édouard avec son père à propos de la Gascogne? Une constatation fondamentale : le prince Édouard n'a jamais été duc d'Aquitaine. Henry III a gardé le titre et les prérogatives. Mais il s'est dessaisi de la Gascogne en faveur de son fils, qui en perçoit les revenus et, sous son père, prend contact avec les problèmes administratifs. Evesham marque un tournant : Édouard est désormais plus indépendant. Ce système a permis à Henry III de rétablir, par le truchement de son fils, la domination anglaise en Gascogne; il a ménagé à Édouard une forte autorité sur son futur duché.

CHAPITRE V SEPTEMBRE 1273-MAI 1279.

Retour d'Édouard; il prête hommage à Philippe III et se rend en Gascogne pour faire une recognitio feodorum. Gaston de Béarn s'agite et fait appel en cour de France; il doit rester en Gascogne. La recognitio feodorum : nous n'avons pas le totalité de l'enquête ; véritable but de l'opération: l'explication fiscale n'est pas acceptable; pour le roi-duc, il s'agit de connaître quels sont ses sujets et quels droits il a sur eux (juridiction, ost, etc.). Désormais, villes, seigneurs, particuliers ne pourront plus se dérober à leurs devoirs féodaux sous prétexte de privilèges lointains. Il s'agit d'une enquête féodale et non de la constitution d'un censier. Édouard tient un Parlement à Bordeaux le 18 mars 1274 et regagne l'Angleterre (2 août 1274). Luc de Tany l'accompagne; renouvellement et accroissement de ses pouvoirs. Difficultés : les populations de Saintonge, Périgord, Limousin, Quercy refusent de prêter serment au roi de France. La gestion de Luc de Tany est jugée trop rigoureuse. Mission de Robert Burnel et Othon de Grandson en Gascogne (mai-septembre 1278); ils révoquent Luc de Tany; Jean de Grilly nommé sénéchal.

CHAPITRE VI MAI 1279-JUIN 1286.

Traité d'Amiens. Restitution de l'Agenais le 9 août 1279; le 10 août, débuts de l'administration anglaise : serment des populations; Jean de Grilly établi sénéchal d'Agenais; il prête serment pour lui et pour le roi; des juges et des baillis sont désignés; pas de changement dans les divisions du pays. Jean de Grilly, sénéchal suprême (17 août 1280). Édouard veut aller à Bayonne et participer aux négociations franco-castillanes. La guerre de Galles l'en empêche; la Gascogne lui fournit vivres et troupes pour ces opérations. Jean de Vaux nommé sénéchal de Gascogne (18 octobre 1283); Jean de Grilly devient lieutenant du roi; il est de nouveau sénéchal fin novembre, Jean de Vaux n'ayant pas quitté l'Angleterre. Pourquoi ce changement? Ouverture de la succession de Bigorre. Trop

absorbé, Jean de Grilly dirige mal l'administration; il parvient néanmoins à réaliser d'importants travaux, accords et compromis. Mais, vicomte de Benauge et de Castillon, il use de son autorité pour améliorer son domaine : sa carrière se termine par un procès pour abus de pouvoirs (juillet 1287).

CHAPITRE VII

JUILLET 1285-22 MARS 1294.

A Pâques 1285, Édouard annonce son prochain passage en Gascogne pour réformer les abus. Il est retardé. Me Bonet de Saint-Quentin effectue. d'août 1285 à février 1286, une mission de réorganisation. En mai 1286 le roi-duc vient en France, fait hommage à Philippe IV, traite avec lui et part pour la Gascogne (juillet). Tous les itinéraires de ce voyage publiés jusqu'ici sont erronés. Fondation de Baa : travaux exécutés de février à juillet 1287. Le roi fait venir du personnel d'Angleterre; des enquêteurs se dispersent dans le duché. Philippe IV restitue Sempuy, Fleurance, etc. (avril-juin). Me Guillaume de Louth, trésorier de la garde-robe, est chargé de la connétablie. Le roi prend la croix et chasse les Juifs (printemps 1287). Négociations d'Oloron (juillet). Édouard reprend les mairies de Bordeaux (25 juillet) et de Bayonne (1er septembre). Mort de Jean de Vaux (10 septembre), qui tenait lieu de sénéchal depuis le 16 mars; G. de Middleton lui succède. Pendant l'hiver, concessions de coutumes; fondation de Burgum Regine (travaux en janvier-mai 1288). L'état désastreux des finances royales impose un prompt retour. Un conseil se réunit à Condom en marsavril 1289; il produit une ordonnance sur l'organisation administrative du pays; une autre suivra sur l'Agenais. Aucun bouleversement, mais une mise au point systématique des fonctions, devoirs et gages. Le système judiciaire est perfectionné; reprise d'innovations de Mº Bonet en 1285. Maurice de Craon, lieutenant du roi. Édouard regagne l'Angleterre. Crise dans le duché : affaire de la mairie de Bordeaux ; état catastrophique des finances; abus des nouveaux administrateurs et indiscipline des administrés. Maurice de Craon meurt au moment où ses pouvoirs viennent d'être renforcés. Jean de Saint-John le remplace (juillet 1293); avant qu'il ait pu agir, le duché est livré aux Français (mars 1294).

CHAPITRE VIII

20 MAI 1303-7 JUILLET 1307.

Henry de Lacy conclut le traité de Montreuil, fait hommage à Philippe IV et reçoit la saisine du duché (20 mai 1303). Il s'y rend, accompagné d'Othon de Grandson et d'Aimé de Savoie, pour réorganiser l'administration (août à novembre). Me Pierre Aimeri effectue une enquête, dont il va porter le résultat au roi. Timides essais de Jean de Hastings pour réprimer les usurpations. Les charges de la guerre en Gascogne retombent en grande partie sur le duché; on cède baillies et prévôtés aux créditeurs

du roi. Flottement dans l'administration; la guerre froide avec les Français recommence. Annonce (fin 1304) du Parlement de février 1305; d'innombrables pétitions y sont envoyées de Gascogne. Les affaires de ce pays ne sont pas examinées par le Parlement général, mais par le Conseil qui l'a suivi; il renouvelle le haut personnel du duché. Les pétitions sont alors étudiées. Jean de Havering parvient à Bordeaux fin mai; G. de Dene à Agen le 3 août; R. de Havering entre en fonctions le 22 septembre. Des guerres particulières en Gascogne, le séjour de Clément V à Bordeaux empêchent le sénéchal d'agir. Édouard Ier donne la Gascogne à son fils Édouard (7 avril 1306); Jean de Bourn et Roger le Sauvage prennent saisine du duché au nom du prince (janvier-mars 1307). Celui-ci confie la perception des revenus aux Friscobaldi. Mort d'Édouard Ier, laissant une situation matérielle déplorable.

DEUXIÈME PARTIE LES INSTITUTIONS

CHAPITRE PREMIER

LE SYSTÈME ADMINISTRATIF.

Personnel ordinaire : le sénéchal est le représentant du roi-duc, administrateur, justicier, diplomate, chef militaire; il doit, au début du règne, s'entourer de lieutenants; administrativement, il y a, en 1289, quatre sous-sénéchaussées: Landes, Saintonge, Périgord, Agenais. Le connétable est spécialisé dans les finances ; c'est à l'origine le châtelain de Bordeaux ; ses attributions se sont ensuite étendues au duché; financièrement, il y a trois sous-sénéchaussées : Agenais, Saintonge, Périgord ; dans chacune, des receveurs et trésoriers; il a aussi un lieutenant. Ses comptes sont d'abord vérifiés sur place; le Parlement de Pâques 1293 lui ordonne de les présenter en personne à l'Échiquier annuellement. Le contrôleur surveille la perception des coutumes, établit le « contre-rôle » des comptes remis au connétable. Localement : baillies, prévôtés et châtellenies ; « baillie » et « prévôté » sont synonymes en Gascogne. Personnel extraordinaire : le lieutenant du roi, chargé de le suppléer en période difficile. Les clercs : corps nombreux d'éléments mobiles aux capacités variées ; leurs preuves faites, ils sont nommés « clercs du roi ». Chargés de mission exceptionnelle : hauts personnages envoyés régler une affaire importante. Le Conseil de Gascogne : composition d'abord flottante ; de plus en plus de spécialistes : haut personnel local, clercs; compétence illimitée; il peut même prendre des décisions. En Angleterre, bien des décisions émanent du roi; la majorité, du Parlement; non des Parlements généraux, mais des Parlements périodiques du Conseil du roi ; plusieurs de ses membres connaissent la Gascogne; ils sont éclairés par les clercs de passage ou en mission; le sénéchal, le connétable y viennent fréquemment. Abus nés de l'éloignement: une surveillance est exercée sur les actes, de Pâques 1293 à la guerre. L'évolution de cette administration est commandée par les conséquences du traité de 1259 : d'abord simple, elle devient de plus en plus nombreuse et savante, pour mieux protéger le duché contre les empiétements juridictionnels et territoriaux des Français.

CHAPITRE II

LA JUSTICE.

La cour de Gascogne, réunie sur convocation, groupe les représentants des quatre cours locales et des trois ordres; elle juge les procès féodaux; organisme peu pratique, on la convoque de moins en moins. Quatre cours locales: Bordeaux, Bazas, Dax, Saint-Sever, correspondent aux quatre grands détroits coutumiers du pays; réunions périodiques : ce sont des assises, présidées par le sénéchal, plus souvent par son lieutenant. Baillis et prévôts; il y a des particularités locales : en Bordelais, des prévôts héréditaires indépendants exercent parfois la basse justice jusqu'à 5 sous. Agenais et Périgord ont gardé leurs juges, comme au temps des Français. Voies d'appel : Dax cour supérieure ; le traité de 1259 permet l'appel au suzerain français ; les Gascons en abusent : les Anglais leur appliquent des sanctions; d'où, vers 1283, l'appel direct au roi-duc. L'ordonnance de 1289 oblige le sénéchal à tenir en personne quatre assises par an dans chaque cour, confirme l'existence d'un auditeur des causes à Bordeaux et d'un juge des appels, établit défenseurs et procureurs permanents. Malgré ces efforts, les appels en cour de France resteront très nombreux, gêne considérable pour les Anglais.

CHAPITRE III

LES FINANCES.

Les archives financières antérieures à la guerre ont disparu en 1294; depuis 1303, la décision de 1293 assure leur conservation. En 1255, Édouard organise un Échiquier à Bordeaux. La connétablie apparaît avant 1272. Budget du duché. Ressources ordinaires : les plus importantes; ventes de baillies, prévôtés, offices de scribe; revenus locaux particuliers (péages, forêts, etc.); droits de juridiction; Juifs (ils rentrent dès la fin du règne); une moitié est fournie par les coutumes de Bordeaux. Coutumes sur les vins : grande coutume, issac et coutume de Royan; elles appartiennent entièrement au roi-duc; grande coutume et issac ont un tarif variable, fixé par le connétable chaque année; les « privilégiés » paient le tarif convenu en 1284 entre Jean de Grilly et les marchands de Toulouse. La coutume de Royan est fixe. La perception de ces douanes est tantôt assurée par le connétable, tantôt affermée; les Lombards ap-

paraissent en 1286-1287 comme fermiers. Le petit issac (sur les vins vendus en taverne) est affermé séparément. Les petites coutumes de Royan, Mortagne, Bordeaux et Blaye portent sur les marchandises diverses; leur tarif est fixe; à la fin du règne, elles sont affermées ensemble et perçues à Bordeaux; le roi-due les partage avec des cobénéficiaires. La monnaie est très instable: bordelais lancés à parité avec les chipotois; divers partenaires partagent avec le roi les revenus de cette monnaie. Ressources extraordinaires: trois fouages (1255, 1261, 1280); les Juifs. Les dépenses ordinaires sont peu élevées; mais les dépenses extraordinaires grèvent le budget: à cause d'elles, l'histoire financière de la Gascogne pendant ces années est celle d'un continuel déficit.

TROISIÈME PARTIE LA POLITIQUE ANGLAISE EN GASCOGNE

CHAPITRE PREMIER

LES VILLES.

Édouard Ier protège, accroît les privilèges des villes anciennes; lorsque leurs divisions l'obligent à intervenir, il le fait sans partialité, pour maintenir la paix; il n'en use pas pour dominer : les troubles passés, sur requête, il restitue le droit supprimé. Il accroît son domaine par d'autres moyens : les paréages, les fondations. Les ecclésiastiques recourent au paréage à cause de l'hostilité des populations ou pour terminer un conflit de détroits. D'autres ont pour but la fondation de villes neuves. Pourquoi crée-t-on des bastides? L'explication militaire n'est pas admissible pour cette période : leur protection est destinée seulement à éloigner bêtes et maraudeurs; les habitants sont toujours exemptés de service d'ost. Le véritable but est économique : la création d'un nouveau centre amène la mise en culture de terres, l'ouverture de foires et marchés; beaucoup des bastides d'Édouard Ier sont devenues sous son règne sièges de baillie ou de prévôté, donc sources de revenus pour le roi-duc là où il ne possédait rien auparavant; ainsi s'accroissait la population, la valeur du domaine ducal.

CHAPITRE II

LA NOBLESSE.

Cette période est marquée par une domestication progressive de la noblesse gasconne. En 1253-1254, elle est en partie révoltée contre les Anglais. Il faut la ramener à l'obéissance. La recognitio feodorum met les Anglais en possession d'un précieux répertoire des devoirs de la noblesse. Les « fiefs » ou pensions sur la coutume de Bordeaux attirent les hommages

et fournissent un moyen de pression. Édouard peut aussi compter sur des dévouements sincères; il les récompense en concédant des privilèges de juridiction, les revenus d'une baillie ou des fonctions dans le duché. La guerre de 1294 apportera la preuve de l'attachement de la noblesse gasconne à Édouard Ier. A la fin du règne, une révolte semblable à celle de 1253 ne saurait se concevoir.

CHAPITRE III

L'ÉGLISE.

Le roi-duc entretient de bonnes relations avec l'Église régulière; quelques difficultés juridictionnelles sont réglées à l'amiable. Par contre, relations tendues avec l'Église séculière. Pierre de Roncevaux proteste à Rome contre la saisie du temporel de l'archevêché de Bordeaux après le décès de Géraud de Malemort. Pour établir la concorde avec Simon de Rochechouart, Édouard abandonne sans succès ses droits régaliens (juillet 1276); en 1279, Simon tente un rapprochement; il meurt avant que rien ait été fait. A Bazas, ville épiscopale, le conflit est né de la recognitio feodorum, au sujet de la juridiction de la cité; un premier compromis (novembre 1277) est inefficace; arbitrage du 12 novembre 1278; il est ratifié, mais non appliqué par suite d'observations du Conseil anglais; nouvel arbitrage de juillet 1283, en forme de paréage, qui rétablit la paix. A Auch, lutte d'influence entre Français et Anglais. Dans d'autres évêchés, les relations sont excellentes; la personnalité des prélats et les influences auxquelles les soumettaient leurs origines ont une grande importance.

CONCLUSION

L'histoire politique et administrative de la Gascogne anglaise sous Henry III et Édouard Ier est dominée par les conséquences du traité de 1259. Henry III a commis une faute en acceptant de prêter hommage et de perdre sa liberté: ni le gouvernement ni les successeurs de Louis IX ne partageront les pures intentions du saint roi; entre leurs mains, cet hommage deviendra une arme pour rendre la vie difficile aux Anglais sur le continent. Le règne d'Édouard Ier se passera à lutter contre cette sujétion: essais d'accord avec la France, réformes administratives et judiciaires; il tentera même en 1298 de se dégager du lien de la féodalité. L'échec qu'il essuya ne laissait d'autre issue à ses successeurs que l'entente cordiale avec la France ou la guerre. Du moins la domination anglaise en Gascogne est-elle à la fin du règne solidement et définitivement assurée.